



Travailler aux alternatives...

→ par Stéphane Tassel, secrétaire général du SNESUP

Notre prochain congrès d'étude va se dérouler à la veille des élections législatives et au sortir des échéances présidentielles. Pour l'intérêt de tous, à commencer par les plus fragiles - au rang desquels la jeunesse - pour plus d'égalité, en particulier entre femmes et hommes, pour les solidarités..., nous appelons à peser dans les mobilisations comme dans les urnes pour transformer la société, dessiner d'autres horizons et mettre un terme aux politiques de droite.



Au centre des problématiques de ce moment important pour la vie démocratique du syndicat, il y a « l'Appel du SNESUP pour une rupture profonde et des mesures immédiates pour le service public d'enseignement supérieur et de recherche ». Un travail d'approfondissement, concernant notamment la formation des enseignants, y sera mené pour reconstruire le service public d'éducation et de recherche démocratique, reconnaître le rôle social de ses personnels.

En 2009, les universitaires, les scientifiques, tous les personnels se sont mobilisés à un niveau inégalé depuis 50 ans. Ses acteurs, exaspérés par des bouleversements en rupture avec les fondements du service public, attendent des réponses d'envergure. Pendant ce temps, les contrevérités gouvernementales fusent, quand d'autres militent pour laisser penser que l'on ne pourrait pas revenir sur l'essentiel, sur la loi LRU, sur le pacte pour la recherche... Or, rien n'est irréversible !

C'est donc d'un changement radical avec les politiques menées depuis une dizaine d'années dont le pays a besoin et non d'aménagements à la marge. Dans un contexte électoral inédit, où se conjuguent échéances nationales et scrutins dans tous les établissements, le SNESUP entend partout peser pour le service public d'enseignement supérieur et de recherche, pour ses valeurs, pour la société.

Quelques pistes pour la commission Recherche

→ par le secteur « Recherche »

Face à la déstructuration de l'ESR orchestrée par l'actuel pouvoir, il convient de supprimer les agences d'évaluation illégitimes et de valoriser à la fois l'image de la recherche et les carrières des enseignants-chercheurs.

1. UN PROFOND BOULEVERSEMENT ET UN CHANGEMENT CULTUREL ?

- Le Pacte pour la Recherche, l'ANR, la loi LRU, les Initiatives d'Avenir constituent un ensemble d'éléments qui ont considérablement transformé le paysage de l'ESR et par conséquent notre métier voire notre conception de la recherche.
- L'uniformisation du modèle libéral de la recherche (en Europe, dans les pays anglo-saxons) fait que nos jeunes collègues ne connaissent que ce modèle et même s'ils le désapprouvent, tentent de s'y adapter, manquant de référence alternative pour le combattre. Pour l'ensemble des collègues, il est urgent de rappeler les fondamentaux du métier d'enseignant-chercheur dans un service public d'enseignement supérieur et de recherche.
- La référence obsessionnelle à l'évaluation centrée sur les publications pervertit la pratique de la recherche. Elle conduit, en particulier beaucoup de jeunes collègues, à s'écarter de l'investissement en formation et animation pédagogique, pour concourir à des financements ANR, ce qui menace de rompre le lien formation-recherche.
- La recherche sur projets induit une perte de cohérence dans les travaux de recherche qui deviennent une juxtaposition de projets (on le voit par exemple dans certains mémoires d'HDR). Elle produit également une évolution des thématiques, par effet de mode (« l'animal et la ville », « Alzheimer, écosystèmes, machins durables »), effet caméléon (niches locales) et opportunisme.
- À l'inverse, il est fondamental de marteler que le temps de la recherche est un

temps long, nécessaire à la prise de risque scientifique, incompatible avec le temps de projet ANR, avec des choix politiques précipités sur le médicament, le nucléaire, avec certaines attentes « impatientes » de la société et que les résultats de la recherche sont imprévisibles.

- Il faut permettre à TOUS l'accès à la recherche (choix réel du laboratoire de rattachement), le droit aux CRCT et délégations (surtout pour ceux qui décrochent) pour éviter la constitution de 2 corps (Enseignants et Chercheurs) et la perte du lien Formation-Recherche.

- Si la valorisation peut se concevoir pour certains champs disciplinaires (le brevet par exemple pour défendre des investissements de recherche publique contre des intérêts privés), elle ne peut constituer un critère de promotion (certains établissements considèrent la création d'entreprise, l'obtention d'un contrat européen ou d'un Erasmus Mundus comme critère de promotion en PR). La course à la valorisation conduit à un effort très faible de R&D des entreprises parce que la recherche publique est performante et bon marché : il s'agit de revenir sur le CIR et de taxer les entreprises.

- Enfin la revalorisation des carrières est urgente, tant le découragement des étudiants pour aller vers la recherche est patent (manque d'attractivité des carrières, parcours du combattant pour le doctorat et l'accès aux postes de MCF).

2. SUPPRESSION AERES ET ANR

- Il ne s'agit pas d'un *statu quo ante*.
- Une première nécessité : redonner au CNESER un rôle qu'il a perdu, notam-

ment dans le domaine de la recherche. Ainsi le financement mixte des équipes de recherche comprendrait :

- une part prépondérante nationale récurrente (répartie par le CNESER) ;
- une part « priorités nationales » (Conseil National de la Science) correspondant à des projets ;
- une part locale (prise de risque, soutien aux équipes émergentes).
- Éviter au sein des établissements un financement des équipes calqué sur le financement CNRS (qui favorise les équipes comportant beaucoup de chercheurs)
- Le CNESER doit être consulté sur l'évaluation, l'évolution et la création des équipes de recherche.

3. CONSEIL NATIONAL DE LA SCIENCE

- Le lien entre la communauté scientifique et la société nécessite un outil de type « Conseil National de la Science ».
- Le constat d'une incompréhension entre la communauté scientifique et la société civile, la nécessité de lutter contre le message idéologique d'obsolescence de la recherche française impliquent de créer un « outil » chargé de structurer le lien entre la science et la société, de proposer des orientations pour le pays : il faut mettre en place une instance de réflexion et de délibération qui se substitue immédiatement à la SNRI⁽¹⁾.
- Seule une instance de cette nature serait à même de définir un certain nombre d'axes prioritaires, prenant en compte les besoins de la société, à court, moyen et long terme. Il n'en reste pas moins que l'organisation de la recherche, autour des orientations ainsi définies, doit rester du ressort de la communauté scientifique.
- Quelle composition pour un tel conseil ? Bien sûr des élus de la communauté scientifique. Mais encore ? Comment intégrer le travail des diverses associations qui travaillent à vulgarisation scientifique pour une prise en charge citoyenne des grands enjeux scientifiques ? Et quelle articulation avec les autres institutions (CNESER par exemple) ? ●



1. Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation.



Document de travail → par Pierre Duhaucourt et Philippe Enclos, secteur « Service public » pour le congrès d'études de 2012

Le secteur a abordé des thématiques variées. Il convient d'attirer l'attention des militants sur l'importance de participer à ses activités.

I. INSCRIPTION DU SNESUP DANS L'ACTIVITÉ FÉDÉRALE

Le SNESUP participe régulièrement aux réunions du secteur Service Public FSU qui se réunit au moins tous les deux mois, dont la thématique est très large : questions budgétaires, RGPP, réforme de l'administration territoriale de l'État (RÉATE) ; réforme des collectivités territoriales... Ce secteur a élaboré un document de synthèse : « des services publics pour tous et partout » dans le cadre de sa campagne « Fiers du service public ». Il a répondu à un questionnaire du nouveau président du Sénat en vue d'états généraux de la démocratie territoriale ; le SNESUP a contribué à ce document pour y préciser l'opposition à toute nouvelle étape de la décentralisation sans bilan des réformes déjà engagées, ainsi que pour insister sur le fait que l'enseignement supérieur demeure de la compétence de l'État, même si les régions sont compétentes en matière de formation professionnelle et sont conduites à des interventions croissantes dans les domaines des formations supérieures et de la recherche.

La FSU est la composante la plus active

du comité national pour des états généraux du service public, mais les autres organisations y sont moins impliquées qu'au moment de l'adoption à Orly en janvier 2011 du Pacte du Service Public.

II. THÉMATIQUES ABORDÉES

PAR LE SECTEUR EN 2011-2012

1. Le budget des établissements : le comprendre, l'analyser, réagir contre l'austérité.

a) Obstacles techniques : formation nécessaire. Des stages ont été envisagés, avec une première expérience en Nord-Pas-de-Calais : tirer bilan et reproduire au niveau national. Quelles possibilités de bénéficier des formations AMUE, ESEN (École supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche) ou autres ?

b) Collecte budgets prévisionnels auprès des établissements : trop parcellaire ; nécessité de collecter aussi les documents d'exécution budgétaire.

c) Nécessité d'un approfondissement de la réflexion sur la réforme du système d'allocation des moyens.

2. Le rôle des collectivités locales

a) collecte d'informations auprès des

sections : réponses insuffisantes. Cinq SRESR repérés déjà installés ou en cours. Passer par les représentants FSU dans les CESER : recensement de ces représentants en cours, mais peu de représentants SNESUP ou s'intéressant aux problèmes de l'ESR).

b) Position du SNESUP sur la décentralisation, la réforme des collectivités : cf. *supra*.

Points à approfondir : analyse critique position CPU (par exemple convention CPU-ARF), interventions des Régions et interaction avec la question de l'« autonomie » des universités, rôle des CPER, pertinence de notre proposition de CRESER.

3. Frais d'inscription et financement de l'Enseignement supérieur

Texte initié par Claire Bornais puis contribution de Pierre Duhaucourt. Élargir la réflexion à la problématique du coût des études supérieures, du financement du service public, de la fiscalité...

4. Études y compris techniques des exigences d'abrogation et de réécriture des textes législatifs et réglementaires (Pacte recherche, loi LRU...). ●

Démocratisation des études supérieures

→ par Michelle Lauton, secrétaire nationale du SNESUP

La démocratisation suppose des moyens financiers conséquents et des méthodes pédagogiques renouvelées.

En 2010-2011, 1 440 000 étudiants étaient inscrits dans les universités françaises, là où le taux de boursiers est le plus important (33,6 % en 2010, 44,7 % en IUT). On prévoit + 10 000 bacheliers généraux et technologiques, + 70 000 bacheliers professionnels d'ici 2020, ce qui exige de bâtir des nouvelles voies de réussite. Et les métiers exigent de plus en plus un personnel hautement qualifié. Démocratiser est une exigence sociale. Quelles mesures pour atteindre 50 % d'une classe d'âge de diplômés de licence ? Permettre à ceux qui le souhaitent de poursuivre en master ? Avoir plus de docteurs ? Favoriser les études des filles en sciences et technologie ?
Voici quelques pistes :

1. Faire que tout étudiant puisse effectuer

son parcours sans souci matériel : nouveaux logements, allocation pour chaque jeune, prérecrutement pour tout concours de la fonction publique.

2. Reconnaître les diplômes (conventions collectives, fonction publique).

3. Sortir des logiques élitistes : dispositifs d'accès de quelques jeunes de milieux défavorisés aux CPGE, paliers de sélection de fait.

4. Améliorer qualité de la formation et réussite en licence par :

- des contenus liés à la recherche dès le L1, une vision critique de leurs applications dans la société et des gammes de métiers concernés ;
- des parcours diversifiés au vu des programmes de lycée et des publics étudiants, permettant d'aller jusqu'à bac +5 ;

- des modalités d'études en IUT renouvelées ;

- des méthodes pédagogiques renouvelées : suppression des amphis au 1er semestre, TD à 25, travaux en petits groupes, projets, TICE, tutorat... ;

- de véritables équipes pédagogiques ;

- une évaluation formative, aux objectifs explicites aux étudiants ; des modalités diverses (travail individuel ou de groupe, en temps limité, mémoires, oral...) ;

- une participation accrue des étudiants aux décisions : organisation et déroulement des cursus, conditions de vie... Une formation continue étendue, un réel droit individuel à la formation (DIF) financé par le monde économique.

Cela ne peut se faire sans moyens, ni sans formation des enseignants du supérieur ! ●

Des propositions alternatives

→ par Philippe Aubry, responsable du secteur Situation Des Personnels

Il nous incombe de mettre en avant un projet alternatif fondé sur de massives créations d'emplois publics et autorisant une substantielle amélioration de notre pouvoir d'achat.

Tout au long de la phase de déréglementation et de bureaucratisation des dernières années dans l'enseignement supérieur et la recherche, les personnels enseignants ont vu leurs conditions de travail se dégrader fortement. Le SNE-SUP a pris toute sa place dans les luttes face aux attaques contre les statuts, au développement de la précarité et à la logique de la concurrence entre collègues comme entre universités. Cette période électorale est l'occasion de mettre en avant son projet alternatif pour concrétiser les améliorations attendues par les collègues. Les propositions sur nos statuts issues des documents adoptés par le congrès de Nanterre et de l'Appel du SNESUP pour une rupture profonde (disponibles sur notre site) doivent être approfondies pour préciser les objectifs dans le temps, et complétées par une réflexion sur les préoccupations actuelles qui seront développées sur le site dans les textes préparatoires au congrès.

L'EMPLOI

Mettre en œuvre un plan décennal de création d'emplois publics avec un minimum annuel de 5000 postes d'enseignants-chercheurs et chercheurs et 5000 postes de BIATOSS et ITA.

Enclencher un plan de titularisation de tous les non-titulaires, accompagné des créations d'emplois. Assurer le maintien dans l'emploi des actuels précaires effectuant des missions pérennes d'ici la mise en place de ce plan. Ne recourir ensuite aux non titulaires que dans des cas exceptionnels définis nationalement. Effectuer des prérecrutements de doctorants sur un statut de fonctionnaire stagiaire, pour permettre notamment de se prémunir contre le risque de pénurie de scientifiques.

SERVICES ET MISSIONS

Réduire les obligations annuelles d'enseignement en excluant toute modulation des services. Bâtir un vrai système national de prise en compte de toutes les tâches nécessaires à l'accomplissement de nos missions. Généraliser l'équivalence TP=TD.

Garantir le droit à la recherche des ensei-



gnants-chercheurs. Chacun doit pouvoir choisir un laboratoire de rattachement sans pénalité ni pour sa carrière, ni pour le financement de sa recherche. Faciliter l'accès à la recherche aux enseignants de type second degré qui le désirent.

Ouvrir le droit au congé de formation professionnelle pour tous les enseignants du supérieur. Garantir un accès régulier au CRCT pour tous les EC. Favoriser les délégations entre universités et organismes.

Alléger le service d'enseignement durant les trois premières années de carrière.

RÉMUNÉRATIONS

Comblent la perte de pouvoir d'achat par l'augmentation immédiate de 10 % de la valeur du point d'indice et l'attribution uniforme de 50 points d'indice.

Amener le taux des heures complémentaires à 125 % de l'heure statutaire, pour limiter le recours à ces heures.

Ouvrir les négociations conduisant à l'intégration des primes dans les salaires.

CARRIÈRES

Revoir à la hausse la grille indiciaire des EC pour tenir compte de leur qualification. La reconnaissance de la thèse doit être effective pour tous avec des mesures de prise en compte pour la retraite.

Réaliser la fusion des classes PR2-PR1, ainsi que des classes MC2-MC1 pour les carrières hospitalo-universitaires.

Rééquilibrer les corps MCF et PR à 50 %-50 % par des mesures de transformation.

Transformer les emplois des PRAG/PRCE

docteurs qualifiés en emplois de MCF, avec création de postes.

Intégrer la hors classe des PRAG-PRCE dans une carrière reconstituée en 11 échelons.

Prendre des mesures spécifiques de revalorisation de carrière et de changement de corps des enseignants de statut second degré affectés dans l'enseignement supérieur.

Garantir l'égalité de traitement (service, rémunération) des contractuels avec les titulaires effectuant les mêmes missions. Améliorer le reclassement des non titulaires recrutés dans les corps de certifiés et d'agrégés.

MODALITÉS DE GESTION

Refondre les modalités de recrutement par des concours sur regroupement d'emplois. Dans l'immédiat, rétablir des instances pérennes et collégiales de recrutement des EC et supprimer le droit de veto des présidents et directeurs. Mettre en place des procédures garantissant la possibilité de mutation.

Réglementer les modalités d'affectation des personnels de second degré dans l'enseignement supérieur.

Supprimer l'AERES et l'ANR. Réserver au CNU les missions concernant les qualifications, les promotions et l'évaluation formative des enseignants-chercheurs. Rétablir le rôle du CNU dans les reclassements.

DROITS SOCIAUX

Garantir et améliorer le droit à congés légaux (maternité, maladie, jours fériés...).

Revaloriser le taux de pension et ramener l'âge légal ouvrant droit à la retraite sans décote à 60 ans, avec 37,5 annuités de cotisation pour un taux plein.

Prendre des mesures concrètes en faveur de l'égalité professionnelle femme/homme. ●

L'ÉVALUATION DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

Malgré une résistance sans précédent des collègues, la modification en 2009 du décret « 1984 » a introduit une évaluation récurrente de l'activité des enseignants-chercheurs en vue, entre autres, de moduler les services d'enseignement.

Le SNESUP refuse cette évaluation-outil à l'usage des présidents d'université pour des sanctions sur les services et les rémunérations. Il lui oppose une évaluation nationale réservée au CNU visant à un accompagnement contextualisé de la carrière au profit du collègue.

Un syndicalisme de lutte contre l'économie de la connaissance

→ par Bernard Deknuydt et Georges Hugot, *Émancipation*

Une chose est claire : quel que soit le contexte issu des échéances politiques dans lequel le congrès d'études sera amené à définir ses mandats et quel que soit le pouvoir en charge de la conduite de la politique, nous ne devons surtout pas baisser la garde. Il y a urgence à pouvoir mettre en avant, et sans attendre la rentrée, des revendications radicales pour en finir avec la casse européenne du service public de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, impulsée à marche forcée en France par ce gouvernement. L'hypothétique annonce en réponse à « l'appel du SNESUP » d'une abrogation, ou « réforme », de la LRU n'entraînera pas à elle seule l'effondrement de la mécanique des lois scélérates qui la structurent et sont venues progressivement la renforcer, s'il n'y a pas parallèlement une volonté de rupture effective avec le syndicalisme de « dialogue social » qui l'alimente.

QUELLES PERSPECTIVES POUR LE SYNDICALISME UNIVERSITAIRE ?

Le syndicalisme ne peut espérer gagner sur ces revendications avec un pouvoir qui nous amène et nous condamne à discuter et accompagner de manière plus ou moins critique l'application de régressions programmées et imposées. Déplorer que la communauté universitaire ou scientifique n'ait été consultée à aucun moment du processus de « réforme », exiger de « pouvoir participer activement et démocratiquement aux décisions prises », voilà qui hypothèque étrangement la construction du rapport de force nécessaire au rétablissement d'une dynamique à l'université, celle qui lui restituera :

« L'autonomie scientifique et pédagogique « En tant qu'université d'état » (A. Fraïsse) ». Les conquêtes sociales s'obtiennent dans les luttes et non par des concertations biaisées !

Le SNESUP ne doit donc pas se contenter de prendre position pour l'abrogation de la LRU ou le retrait des contre-réformes du sarkozysme. Notre syndicat doit être porteur de mots d'ordre clairs et radicaux, pour ne pas reproduire l'échec de la mobilisation exemplaire de 2009. Il ne peut faire l'impasse sur **le refus du démantèlement des IUFM et du système de formation**, l'abrogation du nouvel arrêté relatif à la Licence et, au-delà, doit revendiquer celle du LMD et des décrets de 2002 en remettant en cause l'ensemble du dispositif européen de marchandisation de l'éducation et de l'ESR.

FACE AUX CONTRE-RÉFORMES OPPOSER UN PROJET ÉMANCIPATEUR

Sous cette dernière présidence, le gouvernement a entrepris à marche forcée une transformation radicale de tout le système éducatif pour le soumettre aux exigences d'un patronat néolibéral. La loi d'orientation de 2005 est le socle des dérèglementations faisant des jeunes une main-d'œuvre vouée à la précarité, la flexibilité, la mobilité dans une logique de

« compétences » à l'aune d'une économie de la connaissance et son management de la maternelle à l'université : « Livret Personnel de Compétences », « réforme » de la licence... Ce sont les preuves patentes d'un contrôle social généralisé.

Ce « New-Management » d'entreprises universitaires, touche aussi bien les étudiant-es que les personnels introduisant une logique libérale lors de « l'évaluation des personnels » dans un objectif global de « modulation des services », prémices à la destruction des statuts de la fonction publique et dans le cadre du décret de 2009, celui des Enseignants-Chercheurs. Le processus final consiste à rentabiliser la gestion financière des RCE et celui des services « gestionnaires » des ressources dites humaines. Les président-es deviennent patronnes d'entreprises à « dégraisser ». La pénurie budgétaire est prétexte au gel massif des emplois, à la précarisation croissante de tous les personnels, à l'augmentation prochaine des frais d'inscription pour les étudiant-es.

Dès lors, il n'est plus possible pour le SNESUP-FSU de se limiter à la dénonciation d'aspects ponctuels de la transformation capitaliste de l'école et de son université laïques. Elaborons avec les étudiant-es et la FSU, un projet émancipateur en rupture avec la loi d'orientation de 2005, sans hiérarchie entre les savoirs, sans sélection précoce.

Ensemble contre l'économie de la connaissance et son management de la maternelle à l'université

UNIFICATION SYNDICALE ET CONVERGENCE DES LUTTES

Pour **Émancipation**, une unification syndicale est certes nécessaire, mais elle doit se fonder sur les principes d'une lutte passant par des actes en rupture avec le capitalisme. L'indépendance syndicale doit être assurée face aux gouvernements, partis et forces confessionnelles (Charte d'Amiens). Cela passe par des actes concrets : les revendications, la démocratie dans les luttes et les mouvements sociaux (AG souveraines et coordinations), dans l'ESR, avec tous les syndicats étudiant-es sans exclusive. ●

Contacts : ema.au.snesup@gmail.com et/ou congres-snesup@emancipation.fr



Pour un congrès qui ne soit pas un rendez-vous manqué !

→ par École Émancipée - Pour un Syndicalisme Offensif

Ce congrès d'étude du SNESUP va se tenir en pleine période de renouvellement du gouvernement de l'État, dans un contexte international de crise économique et écologique amplifiées par des politiques s'inspirant de la stratégie du choc pour déréglementer et abolir les systèmes de protection sociale. La marchandisation du monde et du vivant devient le seul objectif. L'enseignement supérieur et la recherche sont désormais considérés non comme un bien commun relevant du service public, mais comme des secteurs à rentabiliser au profit d'intérêts privés en mal de dividendes.

L'appel du SNESUP « Pour une rupture profonde et des mesures d'urgence » proclame notre volonté unanime de voir abroger la loi LRU, la mastérisation et les autres réformes néolibérales (ANR, initiatives d'excellence, etc.) visant à imposer les « lois du marché » dans l'enseignement supérieur et la recherche. Nous attendons de ce congrès qu'il donne un contenu précis à ces revendications et participe à la construction d'un rapport de forces favorable face au futur gouvernement.

Pour que le congrès réponde à cet enjeu, un travail de fond de tous les secteurs d'activité du SNESUP et la participation sans exclusive de tous leurs militants sont nécessaires. Ces deux conditions sont loin d'être remplies. En effet, les secteurs ont pour la plupart bien de la peine à fonctionner et les bonnes volontés non issues du courant majoritaire sont souvent exclues de la préparation du congrès. Dès lors, il est à craindre que les documents de travail ne répondent pas aux attentes de synthèse des syndiqués.

Pourtant le SNESUP sera confronté très rapidement à plusieurs questions majeures sur lesquelles il devrait, selon nous, se positionner dès le congrès d'étude :

- Contre l'augmentation des droits d'inscription défendue par la CPU et autres « think-tanks » ;
- Pour une résorption totale de la précarité dans l'ESR, que le nouveau dispositif législatif et réglementaire ne résout évidemment pas ;
- Contre la mise en place de l'évaluation quadriennale des enseignants-chercheurs voulue par le ministère et les pré-



sidents ; au vu de l'importance de cette question et de ses retombées négatives probables pour les enseignants-chercheurs, le congrès d'étude doit permettre de préciser le mandat du SNESUP défini en commission administrative le 28 janvier 2010 (par 26 voix pour et 7 abstentions) de « l'évaluation formative » comme outil de lutte face à l'évaluation quantitative. En déclarant ce mandat intouchable, la majorité AS semble préférer tourner le dos à ce qu'expriment les collègues dans les établissements et les membres de nombreuses sections du CNU.

- Pour une réforme de la formation des enseignants rompant radicalement avec la mastérisation et rétablissant une année de stage rémunérée articulant formation et premiers pas dans le métier ;
- Contre la déstructuration des établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui résulte non seulement de l'accélération des fusions sous statuts divers des universités, mais aussi de la mise en place de « nouvelles gouvernances » dans le cadre des projets « en eX ».

S'il est indispensable de réfléchir à des propositions techniques en complément des mesures réclamées dans l'appel du SNESUP, il est tout aussi urgent d'informer et mobiliser nos collègues, car nous serons de toute façon bien incapables de faire valoir nos propositions sans rapport de force pré-existant, et celui-ci se construit d'abord de façon unitaire avec les collègues et les étudiants sur des questions qui les concernent au premier chef.

Nous serons donc vigilants à ce que ces questions ne soient pas escamotées dans les débats du congrès, et conduisent à des positions claires, permettant de renouveler la confiance des collègues dans la capacité de notre organisation syndicale à les représenter et défendre une vision partagée de nos métiers et missions. ●



Pour en savoir plus sur les propositions de la tendance École Émancipée - Pour un Syndicalisme offensif, vous pouvez consulter le site www.ecoleemancippee.org

et en particulier la rubrique Syndicats Nationaux
→ SNESUP → Instances du SNESUP

Imposons la rupture !

→ par Action Syndicale

L'année écoulée a été marquée par l'aggravation des aspects financiers de la crise systémique actuelle, qui a conduit à une fuite en avant néolibérale, particulièrement en Europe, sous l'impulsion notable d'A. Merkel et N. Sarkozy. Cette crise, due à la domination de la finance et de sa logique spéculative et aux déséquilibres, s'est traduite par un accroissement des dettes souveraines européennes, prétexte à la mise au pas des peuples et à un remodelage des systèmes sociaux à travers une diminution drastique des services publics, des acquis sociaux..., dans une politique de défense des intérêts des détenteurs de capitaux. Cette politique ne peut qu'aggraver la crise.

En France, c'est dans ce contexte que le gouvernement, dans la logique du passage de la quasi-totalité des établissements du supérieur aux RCE et avec toutes les difficultés budgétaires que cela a induit pour nombre d'établissements, a mis en place les dispositifs d'« excellence » (Idex, Labex, Equipex, Idefi). Ces dispositifs s'inscrivent dans une vision néolibérale de l'enseignement supérieur et de la recherche qui vise essentiellement à piloter les thématiques de recherche et à concentrer les établissements en un nombre très réduit de pôles, pour répondre aux exigences des marchés.

Cela a pour conséquence, une véritable désertification géographique de la recherche (huit pôles dont quatre en Île de France) et scientifique (les Labex excluent des pans entiers de la recherche, en ALL-SHS notamment). Dans le même temps, ce qui apparaît de toute évidence, c'est la volonté de concentration maximale des établissements du supérieur (regroupement à marche forcée dans bien des cas) au détriment des universités de proximité, la remise en cause du statut des universités pour ces super-structures, et des « gouvernances » non seulement extrêmement resserrées, mais où ont disparu les principes de démocratie et de collégialité qui font la singularité de l'Université.

Parallèlement, les budgets de la majorité des laboratoires baissent de 10 à 30 % et l'emploi statutaire (universités, organismes) est globalement en baisse alors que se multiplient les recrutements de contractuels et que la mise en place de la RGPP dans les EPST où les restructurations internes des universités externalisent de nombreuses fonctions ou mutualisent les postes. Dans la même logique, les classements AERES renforcent les disparités entre les laboratoires quand ce n'est pas leur mise en concurrence stérile.

La volonté d'imposer une université à plusieurs vitesses atteint également l'offre de formation. La réforme de la licence, les enseignements de master et doctorats dans le cadre des IDEX s'inscrivent dans une volonté d'établir une distinction accrue entre des premiers cycles visant une employabilité à court terme et des enseignements sélectifs de prestige réservés à des étudiants triés sur le volet pouvant financer chèrement leurs études. L'instauration d'IDEFI va dans le même sens. Les visées gouvernementales à l'opposé des missions universitaires se sont particulièrement manifestées dans la contre-réforme de la formation des enseignants, avec notamment la mise en cause de la formation universitaire professionnelle et la casse programmée des IUFM. Les personnels ont connu la même logique : souffrance au travail, précarité, dégradation des conditions de travail et de carrière, dévalorisation des statuts.

Le SNESUP s'est battu pour que l'évaluation, dont les formes ne nous conviennent pas en l'état, reste une prérogative du CNCU, instance collégiale. La présidence de la CPCNU et la représentation sensiblement plus forte du SNESUP au bureau ont permis la mise en place d'un moratoire sur ces évaluations.

Notre congrès se prépare dans un contexte d'élections décisives dans les conseils centraux d'une part, et dans le champ politique d'autre part. Il sera l'occasion d'approfondir les propositions de l'« appel pour une rupture profonde et des mesures immédiates, pour le service public d'enseignement supérieur et de recherche ».

Par exemple : la loi LRU abrogée, quelles propositions précises pour une tout autre loi ? Comment stopper la restructuration à marche forcée de l'ESR ? Comment articuler abrogation du décret statutaire des enseignants-chercheurs et du décret Comité de sélection avec les recrutements à l'automne ? Comment se donner les moyens d'une réelle évaluation des besoins pour un véritable plan de créations d'emplois de toutes catégories ? Quelles avancées concrètes dans le rapprochement des filières post-bac (BTS, CPGE, écoles...) avec l'Université ? Quelle formation des enseignants, dans toutes ses dimensions, y compris recherche, s'appuyant sur des IUFM rénovés et les UFR, et offrant la possibilité de prérecrutements ?

Pour imposer nos propositions dans le débat public, pour enclencher une véritable rupture avec la politique de destruction systématique du service public d'enseignement supérieur et de la recherche menée depuis dix ans, portons notre appel et nos idées partout. ●



Contribution du secteur formation

→ par Marc Champesme, responsable du secteur formation

La lisibilité des formations et la transition entre le lycée et le post-bac doivent être améliorées et les contenus de formation actualisés pour tenir compte de l'évolution des besoins sociaux et optimiser les chances de réussite.

Le morcellement est une des caractéristiques les plus marquantes du paysage des formations post-bac en France, que ce soit en termes de lien avec la recherche, de finalité des formations, de procédures d'accès des étudiants à ces formations (sélectives selon des modalités très diverses ou non sélectives), de statut des personnels et des établissements, de tutelle ministérielle ou de répartition territoriale des lieux de formation. Ces disparités nuisent gravement à la lisibilité des formations, favorisant ainsi les parcours d'initiés et conduisant une grande partie des jeunes à l'échec ou bien à renoncer à poursuivre leur formation dans l'enseignement supérieur.

Faisant suite aux pistes de réflexion développées dans le document « Les propositions du SNESUP pour le cycle licence » – adopté par nos instances en mars 2011 – et aux débats de notre dernier congrès concernant les formations supérieures (qui portaient en majeure partie sur ces problématiques, i.e. paysage des formations post-bac, maillage territoriale, cycle technologique), le secteur formation a constitué des groupes de travail pour approfondir la réflexion sur ces questions. Un de ces groupes a notamment commencé à travailler avec l'ensemble des syndicats de la FSU concernés par la transition lycée-enseignement supérieur et les formations post-bac (SNES, SNUEP, SNEP, SNETAP, SNUPDEN). Se fixant comme premier objectif de produire un état des lieux partagés, ce groupe de tra-



vail aborde aussi des questions essentielles comme celle du lien à la recherche dans les STS et CPGE ou celle d'une évolution des contenus de formation (dans l'enseignement secondaire comme dans l'enseignement supérieur) permettant à la fois une actualisation régulière en fonction des évolutions des besoins sociaux, une meilleure transition entre le lycée et le post-bac et la construction de passerelles entre cursus permettant à tous les étudiants qui le souhaitent de poursuivre leur formation jusqu'au plus haut niveau. De manière complémentaire, un groupe de travail interne au SNESUP a commencé un travail de réflexion sur la construction d'un cycle technologique universitaire au niveau licence et au-delà, s'appuyant sur l'expérience des IUT et de toutes les formations universitaires intégrant une dimension technologique (formations d'ingénieurs, d'IUP, master professionnels, licences professionnelles...). Malgré les nombreuses difficultés auxquelles les jeunes sont confrontés (logement, financement des études...), de plus

en plus de bacheliers professionnels et technologiques souhaitent poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur. Pour une grande partie de ces jeunes, les cursus de formation existant ne permettent pas de leur offrir des voies de réussite conformes à leurs aspirations ou bien n'offrent pas des capacités d'accueil suffisantes pour les accueillir. Alors que les besoins sociaux tant en termes de démocratisation de l'enseignement supérieur que d'élévation du niveau de qualification de la population sont de plus en plus prégnants, un enjeu majeur est donc à la fois d'améliorer la réussite de tous les jeunes dans les cursus existant (notamment par l'innovation pédagogique) et de concevoir et mettre en place de nouveaux parcours de formation mieux adaptés à leurs acquis. Cette diversification des parcours doit dans le même temps s'inscrire en cohérence avec notre exigence d'un rapprochement de l'ensemble des filières post-bac, visant à en réduire le morcellement et à garantir un lien enseignement-recherche dès les premières années de l'enseignement supérieur.

Notre congrès d'étude devra donc formuler des propositions concrètes sur l'ensemble de ces questions. Dans cet objectif, l'ensemble des sections syndicales et des syndiqués sont appelés à participer à la préparation du congrès (puis au congrès lui-même) en transmettant leurs réflexions et propositions au secteur formation (formations@snesup.fr). ●

Contribution du collectif FDE

→ par Thierry Astruc, responsable du collectif FDE

Le congrès de Nanterre a confié au secteur Formation et au collectif FDE la mission de faire des propositions précises sur la formation des enseignants. Jusqu'en décembre, les réunions se sont multipliées, en lien avec la CAN qui ont abouti à un « texte martyr »⁽¹⁾. Ce texte a été envoyé aux sections. Un petit nombre de retour (sections et contributions individuelles) ont eu lieu durant les mois de janvier et février.

Le secteur Formation et le collectif se sont réunis le 15 mars, en invitant tous

les membres de la CAN pour mettre au point le texte préparatoire au congrès, qui a été validé par la CAN du 22 mars. Ce texte répond à la demande du congrès d'orientation de Nanterre et est proposé à l'ensemble des syndiqués pour un appel à contributions.

Vous le trouverez sur le site du SNESUP <http://www.snesup.fr/Presse-et-documentation?cid=3848> ●

1. <http://www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=6021&ptid=5&cid=3796>

